

S (Chartreuse Suisse.)

e de Clémentine, l'ex-
ue et digestive. En vente dans
185
M. F. Chollet, Vevey.

louer à Bulle

gare, un beau et vaste local
nd atelier, remise ou entrepôt et
atelier pour menuisier, char-
Entrée à volonté.
ser à Lucien PASQUIER.

Tissus.

signé avise son honorable clien-
d'après ses contrats avec la Fabri-
lépense, il peut offrir les étoffes

ines (Frotzon) du pays en toutes

ection complète de draps, cheviot-
nos peignés et mi-draps, pour da-
sieurs.

écru et blanche en grande et demi

ment pour dames pour la saison

garos, etc.
es en fil et coton, belges et façons
noises 1^{re} qualité.

ces marchandises sont garanties et
es fabriques suisses.

mmmande :
Auguste Niclaus fils,
Hauteville.

A VENDRE

TERS à 3 et 4 trous.
S d'occasion.
complet en fer et bois.
ser au bureau du journal.

AILLE

e de froment et d'avoine, ainsi
de 1^{er} choix et litère de tourbe
se. Marchandise belle, saine, sèche,
r wagon, aux plus bas prix. [1244
OLD & Cie, ZOFINGEN

VENDRE

de quantité de perches de sa-
la vallée du Gros-Mont. S'adres-
Auguste RIME, auc. syndic, Char-
[H1117B

LOUER

it appartement.
esser au Café de l'Harmonie, à
[H1120B

n demande

une jeune fille pour aider dans
ge.
esser au bureau du journal.

ON DEMANDE

une jeune fille de toute con-
propre et active, connaissant les
d'un ménage.
esser au bureau du journal.

A VENDRE

outiche de 18 mois, baie, demi-
mise pour le syndicat, chez M.
UPRÉ, à Villarvolard.

n demande

ne fille pour servir au café et ai-
ménage.
esser au bureau du journal.

A louer

pre meublée indépendante, pour
Pension s'il le désire.
esser au bureau du journal.

endre ou à louer

oulangerie-épicerie dans un
de la Basse Gruyère.
esser au bureau du journal.

A louer

ents, chez M. Lucien Torche, à
r-de-Tréme.

ON FRÈRES, IMPRIMEURS-ADITEURS.



LA GRUYÈRE



ABONNEMENTS

Suisse . . . 1 an, Fr. 4.50
» . . . 6 mois, » 2.50
Etranger : 1 an, » 9.—
» . . . 6 mois » 5.—
payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les
bureaux de poste.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et le samedi.

Supplément bimensuel gratuit : "L'ÉCHO LITTÉRAIRE."

Imprimerie et Administration : Rue du Tir 131, Bulle.

HORAIRE D'ÉTÉ : BULLE, dép. 6³⁰ 10⁰⁰ 2⁴² 4⁵⁵ — 8⁵⁸ BULLE, arr. 8⁵⁷ 12⁵⁰ 4²⁰ 8³⁸ 10⁰⁷

ANNONCES

District de la Gruyère : une
seule insertion, 15 c; annon-
ces répétées, 10 c. Canton
et Suisse, 15 c. Etranger,
20 c. la ligne ou son espace
RÉCLAMES : Suisse, 30 cent.
Etranger, 40 c. la ligne.
S'adr. à l'Agence de pu-
blicité Haasenstein et Vo-
gler, Grand'rue 29, à Bulle,
ou à l'Impr. de La Gruyère.

BULLE, le 25 août 1908.

Pas de chance.

Quelqu'un qui a une déveine noire,
spécialement depuis quelque temps,
c'est bien *Le Fribourgeois*.

Mais, nous comprenons sa mauvaise
humeur — une humeur massacante
— et, bien qu'il ait traité d'âne le ré-
dacteur de *La Gruyère*, nous ne sau-
rions lui en garder rancune. Que vou-
lez-vous ? Tout le monde ne peut pas
être oiseau.

Commençons par la dramatique af-
faire de la pétition de Sorens. *Le Fri-
bourgeois* s'amusait, depuis un mois ou
deux, à faire de l'esprit (l'imprudent !)
autour de cette pétition dont il niait
l'existence, alors qu'elle est signée par
une quarantaine de citoyens conser-
vateurs et qu'on ne parle que cela
dans le pays depuis six mois.

Il a fallu qu'on lui mette la pièce
sous les yeux et que nous le rappel-
ions un peu vivement au sentiment
de la vérité.

Enfin, ne pouvant plus se dérober,
il avoue, il reconnaît l'existence du
document.

Mais nous aimerions aller jusqu'au
bout et voir *Le Fribourgeois* recon-
naître encore que cette pétition est
bien l'œuvre des conservateurs, de ses
corréligionnaires actuels ; ce serait si
amusant ! Et puis ce serait plus franc
que de publier, en les trouquant af-
freusement, les lettres rectificatives
qu'on lui adressait de Sorens à ce su-
jet, il y a bientôt deux mois.

En fait de tronquage de textes, no-
tre caméléon est passé maître. Mais
cela ne réussit pas toujours. Dans une
polémique qu'il soutient avec *l'Indé-
pendant*, il reproduisait l'autre jour
un entrefilet au sujet des ventes de
fromages dans l'Emmenthal. Or, il a
bien soin de supprimer la dernière
phrase, parce qu'elle faisait tomber
toute son argumentation. Quelle
loyauté et quelle franchise de pro-
cédés.

Naturellement *l'Indépendant* ne se
prive pas de relever la perfidie.

Pas de chance !

Continuons. Au sujet d'un scandale
qui a eu lieu à Montbovon, nouvelle
gaffe ! Il appelle cet acte d'immoralité
des « mœurs trop parisiennes ».

Mais, dans son numéro suivant,
après avoir été rappelé à l'ordre,
il fait amende honorable et proclame
qu'il est rare, dans notre contrée, de
prendre en faute les citoyens de la
grande République.

Il est dommage que cette rectifica-
tion n'ait pas été spontanée.

Il en est de même de celle où aprè-
avoir insinué que son contradicteur
de *l'Indépendant* était un marchand
de fromage de Bulle, qui voulait pro-
voquer la baisse, il déclare qu'on se
trompe (délicieux euphémisme) et que
la personne visée n'est pas celle visée.
C'est égal ; ce n'est pas de la chance.

Notre pédant confrère nous fit la
semaine dernière deux promesses.

Il nous annonçait d'abord une ré-
ponse salée au sujet de notre article
sur la danse, et ensuite il assurait
qu'on allait s'amuser.

Nous devons constater tout d'abord,
qu'il a complètement manqué à sa
première promesse.

On annonce une réponse salée, et
— désillusion amère — pas le moi-
dre sel, pas le plus petit grain. Ce
n'est pas bien de manquer ainsi à ses
engagements.

Par contre reconnaissons qu'on
s'amuse follement. Dans son méli-
mélé de contradictions, de rectifica-
tions et de baffouillage, *Le Fribour-
geois* amuse le public, bien plus que
nous aurions osé l'espérer. Il est ré-
grettable pour lui que ce soit à ses
dépens.

Revenons à sa réponse sur la danse.
Cette fois-ci, il ne nous traite plus
d'âne, mais de félins. Nous voilà de-
venu un tigre ou un chat. Avec quel
art l'habitude du changement lui fait
opérer ses transformations !

Cependant, il nous réserve une sen-
sationnelle révélation. La société de
gymnastique, nous apprend-il, se pro-
posait d'organiser une seconde soirée
après celle de fin mars. « Ce projet
(nous citons), révélé en lieu autorisé
par des personnes qui s'intéressent de
près à la bonne marche de notre sec-
tion, devait nécessairement aboutir à
un refus d'autorisation. »

Que signifie cela ?

Les gymnastes eux-mêmes déclarent
n'y rien comprendre. Il s'agit sans
doute de la préfecture. De quel droit
Le Fribourgeois annonce-t-il un refus
d'autorisation et par quel mystère

connait-il les intentions de notre cher
préfet ?

Il n'y a que deux explications pos-
sibles. Ou bien, le rédacteur du *Fri-
bourgeois* dirige la préfecture, ou bien
M. le préfet dirige la rédaction.
Il n'y a pas à sortir de là.

Attendons-nous à une nouvelle recti-
fication, ou bien à de nouvelles injures,
Pas de chance décidément, pauvre
cher confrère.

La Chasse.

En général, les arrêtés du Conseil
d'Etat laissent le public bien indiffé-
rent. Bien que ces décisions de nos
magistrats souverains soient publiées
en première page de la feuille officielle
et affichées dans nos innombrables éta-
blissements publics, on ne prend guère
la peine de les lire. Cependant, bon
nombre de ces arrêtés intéressent tout
particulièrement le public, ceux qui,
par exemple en matière d'impôts, met-
tent en coupes réglées les poches des
contribuables.

Toutefois, il est un arrêté qui, cha-
que année, est attendu avec impatience
pour être commenté sous toutes les
faces par un certain nombre de ci-
toyens : c'est l'arrêté fixant l'ouvertu-
re des différentes chasses. Il paraît
qu'en cette matière, il est, comme en
général du reste, difficile de contenter
tout le monde, à preuve la conversa-
tion suivante entendue d'un groupe de
Nemrods :

« Il faut bien que le Conseil d'Etat
soit bien peu soucieux du repeuple-
ment du lièvre, pour permettre la
chasse, à ce gibier en septembre,
alors qu'à cette époque, on tue des
hases portantes et que les chiens de
chasse détruisent une foule de levrauts.
Mais le plaisir des messieurs qui pren-
nent leurs vacances en septembre doit
passer avant toutes ces questions de
repeuplement. »

— Et que signifie la chasse au renard
en septembre alors que la peau ne
vaut absolument rien. Dès qu'elle com-
mence à être en valeur, on ferme la
chasse. Il est vrai que si l'on permet-
tait la chasse au renard quand les
peaux sont bonnes, cela ne ferait pas
le compte des gardes-chasses qui, l'hi-
ver durant, chassent journellement ce
carnassier pour ajouter de beaux ac-
cessoires à leur traitement.

— Ce n'était pas la peine d'ouvrir
la chasse au chamois 12 jours seule-
ment, du moment que cette année il
n'y a pas de levée de ban. Il eut
mieux valu ne pas la permettre. Une
durée si courte n'est là que pour jus-
tifier la délivrance des permis de
chasse à la montagne. On voit bien
que ceux qui ont proposé le renvoi de
cette chasse à fin septembre savent
qu'à cette époque il y a la foire de la
St-Denis et qu'un bon nombre de
chasseurs sont alors, en raison de
leurs affaires, empêchés de chasser.

— Il faut bien croire que ce sont les
gardes-chasse qui font les arrêtés, car
ils voient d'un mauvais œil les chas-
seurs de chamois. Ils tiennent à ce
que cette chasse soit réduite le plus
possible afin de pouvoir faire voir aux
inspecteurs de chasse de nombreuses
hardes de chamois et leur dire : Vous
voyez comme nous gardons bien vos
districts francs.

— Autre chose. Il ne sera pas per-
mis, cette année, de tuer les femelles
de chevreuil ; mais comme en novem-
bre la plupart des brocards ont perdu
leur bois, on ne pourra plus alors dis-
tinguer le mâle de la femelle. La Di-
rection des Forêts, Vignes et Domai-
nes nous dira peut-être à quel autre
signe, à défaut de bois, on pourra faire
cette distinction. La loi fédérale auto-
rise l'abattage de chevrettes ; l'arrêté
cantonal de l'année dernière le per-
mettait. Mais on a ajouté cette année,
dans l'arrêté de la chasse, une virgule
très significative, entre faons et che-
vrettes, de sorte que ce signe de ponc-
tuation donne à l'arrêté un sens d'in-
terdiction.

— C'est vrai, suivant le texte de
l'arrêté. Mais d'après le sens, cette
défense semble ne pas exister puisqu'il
est dit plus loin que les chevrettes
qui se tiennent dans la haute région
ne doivent être ni chassées, ni abattues.
Il semble qu'on a voulu dire qu'il est
permis de tuer celles qui se trouvent
dans la basse région.

— C'est bien possible mais, quoi-
qu'il en soit, on sera obligé de deman-
der des explications à la susdite Di-
rection au sujet de cette virgule. »

Comme on le voit, il est difficile
même, en matière de chasse, de con-
tenter tout le monde.

NOUVELLES SUISSES

Mancœuvres d'automne. — On écrit de Berne à la *Revue* :

Le gouvernement français déléguera aux manœuvres d'automne les officiers suivants : le général de brigade de Castelli, adjoint au commandant supérieur de la défense de Verdun ; le capitaine de génie H.-C. Cazalat, attaché au 2^{me} bureau de l'état-major de l'armée.

Ces officiers seront accompagnés par le commandant Morier, attaché militaire à Berne.

Pour les victimes du Lœtschberg. — On a arrêté la procédure pour la fixation des indemnités aux familles des victimes de la dernière catastrophe au Lœtschberg. Les familles en question vont remettre procuration, si elles ne l'ont pas déjà fait, à la légation italienne à Berne pour les représenter. D'autre part, l'Entreprise et la Société du Lœtschberg éliront chacune un délégué qui, conjointement avec le représentant de la légation d'Italie, examineront les conditions spéciales de chaque cas et fixeront le montant des indemnités.

Berne. — Pauvre petit. — Vendredi après midi, à Delémont, un petit garçon de 8 ans, qui s'amusa sur un tas de bois, a eu la tête écrasée par une bille. La mort a été instantanée.

Valais. — Tuée par une cloche. — Un singulier accident est survenu mercredi au Grand-Hôtel du Parc, à Montana, sur Sierre. La nièce du propriétaire, Mlle Philomène Kittel, sonnait le déjeuner, lorsque la cloche qu'elle tirait depuis le rez-de-chaussée et qui était fixée à la hauteur du deuxième étage, se détacha et lui tomba sur la tête. Malgré les soins qui furent prodigués par le docteur Fischer, l'infortunée jeune fille, qui n'avait que dix-neuf ans, est morte trois heures après.

A L'ÉTRANGER

France. — Fourgon postal cambriolé. — En gare du Mont-Dore à Clermont-Ferrand, un fourgon postal

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE

La Fille maudite

PAR ÉMILE RIOHEBOURG

— Cependant, fit observer le procureur de la République, d'après les renseignements que nous avons pris en passant au bureau des postes, ce n'est pas seulement une lettre, comme nous l'a dit M. Bertaux, mais deux lettres que la victime a reçues avant-hier ; nous devrions les trouver ici. D'un autre côté, l'aubergiste prétend que son locataire écrivait beaucoup, non seulement des lettres à telles ou telles personnes, mais quelque chose comme un mémoire, un récit. Or, voilà bien du papier blanc, des plumes, de l'encre, mais pas d'écrit quelconque. Cela ne vous semble-t-il pas extraordinaire ?

— Il y a vraiment là quelque chose de mystérieux qui nous échappe, répondit le juge d'instruction.

a été entièrement dévalisé. Onze sacs de plis ont été ouverts. Plusieurs envois contenant des valeurs ont disparu.

Le montard du vol dépasserait fr. 50,000. On soupçonne trois individus venant de Lyon et qui appartiendraient à une bande internationale.

Mort de Louis Varney. — On annonce la mort, à l'âge de 64 ans, de M. Louis Varney, un des auteurs d'opérettes des plus connus et des plus féconds des trente dernières années. Il n'a pas écrit moins de 27 opérettes, dont la meilleure est les *Mousquetaires au Couvent*.

Une catastrophe à Evian. — Lundi matin, le garage d'automobiles de l'Hôtel Royal d'Evian, actuellement en construction, s'est écroulé ensevelissant sous les débris sept ouvriers qui sont morts sur le coup. Il y a une quinzaine de blessés qui ont été menés à l'hôpital d'Evian.

Le garage était construit en béton armé et on aurait voulu enlever le soutien avant que l'ouvrage fût assez solide.

Allemagne. — Le drame de la Forêt-Noire. — Le meurtrier de Glaswald, Alfred Janson, avait travaillé pendant quatre semaines chez un maître-tailleur de Griesbach et avait profité de ce séjour pour se procurer une certaine connaissance des lieux et des personnes.

Un peu avant l'attentat il avait laissé passer un touriste sans l'inquiéter. Une fois son crime commis, il se rendit en toute tranquillité d'esprit à Griesbach et entra dans un magasin qu'il connaissait, pour s'acheter un nouveau chapeau de paille. La vendeuse ayant fait observer que c'était horrible, ce meurtre dont on venait de téléphoner la nouvelle cabane de Balz, Janson répondit qu'il ne concevait pas que les gens fissent tant d'histoires pour un homme tué. Chez nous en Russie, ajouta-t-il, il faut 50 ou 60 morts pour qu'on en parle.

Le soir, il avait l'audace de s'attabler avec les membres d'une société de musique, la chapelle de Petersthaler. Lorsque, à onze heures, la police vint faire fermer l'auberge, Janson invita la société dans une autre « pinte », où l'on resta jusque vers trois heures

A ce moment, le juge de paix appela leur attention sur une assez grande quantité de cendres dans le foyer de la cheminée, qui ne pouvaient provenir que de papier brûlés.

— D'après cela, dit le juge d'instruction, nous avons le droit d'admettre que ce jeune homme livrait aux flammes ses écrits à mesure qu'il les produisait, de même que les lettres qui lui étaient adressées.

— A défaut d'autres explications, il faut bien nous contenter de celle que vous venez de trouver, répliqua le procureur de la République. Mais le mystère est toujours là.

— Il y a bien des choses qui échappent à la pénétration de l'homme ; si on pouvait tout savoir, c'est qu'on aurait trouvé le moyen de faire parler Dieu.

Les magistrats n'avaient plus rien à voir chez l'aubergiste. Ils se rendirent à la maison du juge de paix, où ils étaient attendus pour dîner.

O'est là qu'ils firent venir la vieille femme que le père Bertaux leur avait désignée sous le nom de Suisse.

— O'est vous qui avez vu, la nuit dernière, un homme sortir de la maison de M. Bertaux ? lui demanda le juge d'instruction.

du matin, et solda toute la dépense.

Mais le dimanche, lorsque le signalement dressé par le procureur-général fut publié, le Russe avait disparu ; les gens de Griesbach ne voulaient d'ailleurs pas croire à sa culpabilité.

Afrique. — La guerre en Mauritanie. — Le *Temps* publie une information du ministre des colonies, disant que le capitaine Berger a été attaqué le 24 juillet, à 35 kilomètres de Nonarmach, par les Maures, qui ont été repoussés et ont eu 3 tués et 7 blessés. Les Français ont eu un tué et deux blessés. Le capitaine Berger a ensuite dû, pour trouver de l'eau, parcourir une très dure étape, au cours de laquelle il a perdu 22 tirailleurs indigènes. 11 disparurent et 11 sont morts de soif. 120 goumiers auxiliaires et 30 maharistes partiront à son secours avec des vivres et des munitions.

Etats-Unis. — Le président chasseur. — On dit que le président Roosevelt, qui doit abandonner la présidence le 1^{er} mars, s'embarquera le 7 du même mois pour son expédition de chasse dans l'Afrique du sud. Il débarquerait au Cap le 21 mars.

La compagnie de la White Star installera à bord du paquebot un tir, afin que M. Roosevelt puisse s'entraîner au cours du voyage.

Le président a reçu des invitations de l'empereur d'Allemagne et du roi d'Italie à des parties de chasse, mais M. Roosevelt préfère se livrer, sans contrainte et sans cérémonie, à son sport favori dans les déserts africains.

— Une amende de 200.000 fr. — Mme J. Gardinier, très connue dans la haute société de Boston, vient d'être surprise en train de faire entrer en fraude, aux Etats-Unis, des objets d'art européens d'une valeur de 450.000 fr. Ces objets furent déclarés comme objets de ménage ayant fait usage à l'étranger depuis moins d'un an, et, par conséquent, pouvant entrer aux Etats-Unis, sans payer d'impôts.

L'agent à Paris du ministère des finances chargé de prendre note des achats de valeurs faits par les Américains eut des soupçons et le résultat fut que les prétendus objets de ménage furent saisis.

— Oui, monsieur.

— Quelle heure était-il ?

— Oh ! il pouvait bien être par là devers une heure.

— Cet homme, vous l'avez reconnu ?

— Oui, monsieur. Oh ! j'ai bien vu que c'était le grand Jean Renaud, le tueur de loups.

— Vous êtes sûre de ne pas vous être trompée ?

— Ma fine ! monsieur, ça pourrait ne pas être lui tout de même ; mais il lui ressemble d'une jolie manière.

— O'est bien, madame ; nous n'avions pas autre chose à vous demander.

La Suisse se retira en faisant force révérences.

Un instant après, les magistrats remontèrent dans la voiture et reprirent la route de Frémicourt, où ils arrivèrent à huit heures.

XIV

L'interrogatoire.

Plusieurs fenêtres de la maison commune sont éclairées. Un gendarme fait faction devant la porte. Sur la place, une cinquantaine de personnes causent, gesticulent, discutent

Mme Gardinier versa immédiatement l'amende de deux cent mille francs, et les droits d'entrée s'élevant à cent cinquante mille francs. Toutefois, le gouvernement peut, s'il le désire, insister sur le paiement de la valeur des objets en plus de l'amende et des droits d'entrée. C'est là, dit-on, une des saisies les plus importantes faites par la douane au préjudice d'une seule personne.

Maroc. — Moulaï Hafid sultan. — C'est dimanche après midi que Moulaï Hafid a été proclamé sultan à la mosquée de Tanger, sous la pression des tribus qui habitent les territoires voisins de la ville et qui menaçaient d'attaquer cette dernière s'il n'était pas fait droit à leur demande.

El Menehbi, ancien ministre de la guerre, représentant officieux de Moulaï Hafid, désire que cette proclamation n'eût lieu que trois jours plus tard, afin de laisser à Abd el Aziz le temps d'abdiquer.

El Menehbi et El Guebbas, ministre d'Abd el Aziz, avec qui il venait de se réconcilier, se rendirent auprès du ministre de France pour l'aviser de ce qui se passait et lui donner l'assurance que l'ordre ne serait pas troublé et que la sécurité des étrangers serait garantie.

M. Regnault les remercia de leur démarche et répondit qu'il n'avait pas à intervenir dans une question dynastique, c'est-à-dire de politique intérieure. Le chargé d'affaires d'Espagne, qui assistait à l'entretien, déclara partager entièrement la manière de voir du ministre de France.

La proclamation eut lieu après la visite des deux notables marocains. Elle a été saluée d'une salve de 21 coups de canon.

Angleterre. — Désastre maritime. — On mande de Falmouth au Lloyd que le *Silver Stream*, venant de Buenos-Ayres, est arrivé à Falmouth et a débarqué le capitaine et l'équipage, en tout 27 hommes, du navire hollandais *Zwindrecht*, venant de la Havane et allant à Londres. Ce navire coula en pleine mer le 7 août.

Norvège. — Le vapeur *Følgeforden* a donné contre le fond, dimanche soir, près de Skaarewik, puis a coulé

avec animation.

Les magistrats viennent de rentrer en séance.

Le fusil de Jean Renaud, complètement déchargé, est devant eux, sur la table. Les balles sont placées l'une à côté de l'autre, sur les fragments de papier qui ont servi de bourres.

Comme le tantôt, ces messieurs sont assistés du médecin, du juge de paix de Saint-Irren et du maire de Frémicourt.

Le brigadier debout, attentif, appuyé sur son sabre, attend qu'on lui fasse un signe ou qu'on lui donne un ordre.

Le troisième gendarme se tient, à gauche, devant une porte fermée.

La chambre où se trouve le cadavre est à droite. Deux hommes continuent à veiller près de lui.

— Gendarme, faites entrer Jean Renaud, ordonne le procureur de la République.

Le gendarme ouvre la porte, fait un signe et Jean Renaud paraît sur le seuil.

Le gendarme le prend par le bras et le pousse doucement vers la table.

Le malheureux est affreusement pâle, il a les yeux mornes, l'attitude douloureuse. Il

en trois m
avait à co
30 d'entre
qu'ici on
parmi les
l'équipage

Turq
Constanti
un grand
boul, qui
manche s
taines de
des flamm

Un cer
femmes e
cendie de
part des
dans les
aux chev

Le no
serait de

Des so
les victi

BR

A Tho
un enfant
fracturé

— Les
tes pour
des loca

— Un
rant la l
Brigue.

Un tu
Majorqu
plusieurs

— Le
20 août,

— Le
Barceon
de mort

— Ri
de Bris

CAN

Cor
août).

Les
de la p

Les
Saint-

tail bo
Une
lice de

reconn
leur ad
d'une

dévant
dait pa

— V
dit le
taire,

voire
avez v

— C
— V

de Sai
joni d

même
tion e

bêtes
surnon

loup.
pense
même

Nous
cette
un br

« A
tion d

gardiner versa immédiatement de deux cent mille francs, et s d'entrée s'élevant à cent mille francs. Toutefois, le ment peut, s'il le désire, insis- paiement de la valeur des n plus de l'amende et des ontrée. C'est là, dit-on, une s les plus importantes faites uane au préjudice d'une seule

e. — Moulaï Hafid sultan. — anche après midi que Moulaï té proclamé sultan à la mos- Tanger, sous la pression des i habitent les territoires voi- ville et qui menaçaient d'at- cette dernière s'il n'était pas à leur demande.

ehbi, ancien ministre de la eprésentant officieux de Mou- désirait que cette proclama- t lieu que trois jours plus n de laisser à Abd el Aziz le abdiquer.

ehbi et El Guebbas, ministre Aziz, avec qui il venait de se er, se rendirent auprès du mi- e France pour l'aviser de ce assait et lui donner l'assurance dre ne serait pas troublé et écurité des étrangers serait

gnault les remercia de leur e et répondit qu'il n'avait pas enir dans une question dynas- est-à-dire de politique inté- Le chargé d'affaires d'Espagne, tait à l'entretien, déclara par- tièrement la manière de voir tre de France.

clamation eut lieu après la es deux notables marocains. té saluée d'une salve de 21 e canon.

eterre. — Désastre mari- On mande de Falmouth au ue le *Silver Stream*, venant de Ayres, est arrivé à Falmouth arqué le capitaine et l'équi- n tout 27 hommes, du navire ais *Zwindrecht*, venant de la et allant à Londres. Ce navire a pleine mer le 7 août.

vège. — Le vapeur *Folgeforn* onné contre le fond, dimanche s de Skaarewik, puis a coulé

mation. magistrats viennent de rentrer en

eil de Jean Renaud, complètement é, est devant eux, sur la tabl. Les ont placées l'une à côté de l'autre, fragments de papier qui ont servi de

me le tantôt, ces messieurs sont assis- médecin, du juge de paix de Saint- du maire de Frémicourt.

igadier debout, attentif, appuyé sur re, attend qu'on lui fasse un signe n lui donne un ordre.

oisième gendarme se tient, à gauche, une porte fermée.

mbre où se trouve le cadavre est à Deux hommes continuent à veiller lui.

endarme, faites entrer Jean Renaud e le procureur de la République.

endarme ouvre la porte, fait un signe Renaud paraît sur le seuil.

gendarme le prend par le bras et le doucement vers la table.

malheureux est affreusement pâle, il x mornes, l'attitude douloureuse. Il

en trois mois minutes. On assure qu'il avait à son bord 85 passagers et que 30 d'entre eux se seraient noyés. Jus- qu'ici on a retiré de l'eau 15 cadavres, parmi lesquels ceux de 5 hommes de l'équipage.

Turquie. — Grand incendie à Constantinople. — Dimanche matin, un grand incendie a éclaté à Stam- boul, qui n'était pas encore éteint di- manche soir. Jusqu'ici plusieurs cen- taines de maisons ont été déjà la proie des flammes.

Un certain nombre de pompiers, de femmes et d'enfants ont péri dans l'in- cendie de Stamboul, ainsi que la plu- part des chevaux qui se trouvaient dans les écuries voisines du marché aux chevaux.

Le nombre des personnes sans abri serait de 7000.

Des souscriptions sont ouvertes pour les victimes.

BRÈVES NOUVELLES

— Suisse. —

A Thonne, un fourgon postal passe sur un enfant de 8 ans. Un bras et une jambe fracturés.

— Les prisons de Zurich sont insuffisan- tes pour loger les prisonniers. On cherche des locaux nouveaux.

— Un ouvrier a été électrocuté en répa- rant la locomobile d'un cirque de passage à Brigue.

— Etranger —

Un tunnel en construction à Palma (Ile Majorque, Espagne) s'est écroulé. Un tué, plusieurs blessés.

— Le choléra éclate à Moscou. Du 11 au 20 août, 517 décès en Russie, dus au fléau.

— Le feu détruit le théâtre de Gracia, à Barcelone, durant une représentation. Pas de mort, 2 blessés.

— Rien de vrai dans le prétendu crime de Brley (Mourthe et Moselle).

CANTON DE FRIBOURG

Conseil d'Etat. (Séance du 22 août). — Le Conseil approuve :

Les statuts de la caisse Raiffeisen de la paroisse de Morlon ;

Les statuts du syndicat constitué à Saint-Antoine pour l'élevage du bé- tail bovin de race tachetée rouge ;

Une adjonction au règlement de po- lice de la ville de Fribourg, interdis-

reconnait le juge de paix et le maire ; il leur adresse à chacun un regard empreint d'une profonde tristesse, puis il s'incline devant les autres personnages, qu'il ne connaît pas, mais dont il devine la qualité.

— Vous vous nommez Jean Renaud, lui dit le juge d'instruction, vous avez été mili- taire, vous êtes marié et vous demenez avec votre femme au village de Olivry. Quel âge avez-vous ?

— Quarante ans.

— Vous êtes très connu dans le canton de Saint-Irren où, jusqu'à ce jour, vous avez joué d'une bonne réputation. Vous avez même rendu de sérieux services à la popula- tion en détruisant un certain nombre de bêtes malfaisantes, ce qui vous a valu votre surnom, honorable d'ailleurs, de tueur de loups. L'administration a voulu vous recom- penser en vous autorisant à porter un fusil, même pendant que la chasse est prohibée. Nous savons que vous n'avez pas abusé de cette faveur exceptionnelle : vous n'êtes pas un braconnier.

« Aujourd'hui, Jean Renaud, une accusa- tion des plus graves, terrible, pèse sur vous.

sant la circulation des chars lourde- ment chargés dans la rue du Stalden.

— Il accorde :

Une patente d'avocat à M. Paul Mo- rard, à Bulle, porteur d'un brevet de capacité décerné le 29 juillet 1908, par la commission examinatrice des aspirants à l'exercice du barreau ;

Une patente de médecin, pour la pratique de son art dans le canton de Fribourg, à M. Maurice Perrin, por- teur d'un diplôme fédéral de médecin, originaire de Savagnier (Neuchâtel), domicilié à Avenches.

— Il accepte, avec remerciements pour les services rendus, la démission de M. Michaud, Placide, à Frasses, de ses fonctions d'inspecteur du bétail du cercle de Frasses.

— Il autorise la commune d'Estavannens à contracter un emprunt, en compte courant, de 10,000 fr., des- tiné à faire face aux premières dépenses de la construction d'une nouvelle maison d'école.

Dans la Veveyse.

Hier lundi, un grand drapeau fédé- ral flottait sur l'Hôtel de Ville de Châ- tel-St-Denis. Cet établissement avait l'honneur d'héberger la commission fédérale qui s'occupe des projets de chemins de fer du Moléson. Le soir, la Musique donna un concert en l'hon- neur de nos hôtes.

Ce matin vers cinq heures, départ pour le Moléson, sur les hauteurs du- quel nos sommités doivent arriver, se- lon un journal de Bulle, à 11 h. 38.

* * *

Ensuite de diverses circonstances, la kermesse annoncée pour dimanche dernier a dû être renvoyée au dernier moment. Mais espérons qu'il n'y a rien de perdu pour attendre.

GRUYÈRE

Nos visiteurs. — A tout sei- gneur, tout honneur ! Nous avons déjà donné connaissance du programme des journées d'inspection et d'études, des commissions fédérales, soit celle du Conseil national et celle du Conseil des Etats, pour la concession du chemin de fer au Moléson. Ces messieurs ont

Donnez-nous exactement l'emploi de votre journée d'hier.

— Je suis sorti de chez moi à cinq heures du matin.

— Avec votre fusil ?

— Oui, monsieur, avec mon fusil. J'avais appris qu'une louve et deux jeunes loups avaient été vus dans le bois de Suenre. J'ai parcouru le bois en fouillant tous les four- rés. Je vis bien les traces du passage des bêtes ; mais elles n'y étaient plus. Je gagnai les bois d'Artemont, que je parcourus inutilement. Les loups ne m'avaient pas attendu. J'étais harassé, j'avais faim ; je me reposai en dinant à Artemont.

— A quelle heure êtes-vous sorti de cette commune ?

— Vers quatre heures.

— Vous n'êtes pas rentré chez vous, à Olivry ?

— Non, monsieur.

— Pourquoi ?

— J'avais affaire à Terroise et à Frémi- court, où je voulais voir le menuier.

(A suivre.)

passé la nuit de lundi à Châtel-St-Denis et aujourd'hui, mardi, l'ascension du sommet a pu se faire dans les meil- leures conditions, grâce au temps favo- rable qui agrémente la promenade. M. Clavel avait réservé aux visiteurs une fort bonne réception, soit à Moléson, soit au chalet de Plané. La descente s'est opérée par Montbarry avec halte à l'hôtel et, ce soir, Bulle aura le plai- sir de loger dans ses murs les membres des deux commissions. Il y aura ban- quet à l'Hôtel de Ville, offert par la commune, sérénade de la Musique et concert au kiosque avec le concours de la Chorale. Nous souhaitons à nos hôtes la plus cordiale bienvenue.

Le départ aura lieu demain, mer- credi ; le programme comprend une visite au château de Gruyères et le dîner à Montbovon, offert par le Con- seil d'Etat.

La journée de jeudi sera consacrée à l'étude du projet des Avants-Molé- son.

* * *

Nos musiciens ont reçu dimanche la visite de la *Philharmonica*, de Vevey. Cette société, forte d'environ quarante musiciens, aux costumes gracieux, était accompagnée d'une nombreuse suite de messieurs et dames, qui ont donné à notre ville quelques heures de joyeuse animation.

Le concert donné au kiosque a fort bien réussi et un nombreux public a prouvé par ses applaudissements que les productions de la *Philharmonica* ont été très goûtées. L'après-midi a été consacré à une visite à Broc et à Gruyères.

Ecole ménagère. — La réou- verture des cours de l'Ecole ména- gère de Bulle est fixée au mercredi, 2 septembre prochain, à 9 heures du matin.

Sous peine des amendes prévues par le règlement, sont astreintes à la fré- quentation de ces cours toutes les jeu- nes filles émancipées de l'école pri- maire en 1907 et 1908.

Ces élèves sont invitées à se pré- senter, le jour et à l'heure indiqués, au local de l'Ecole, bâtiment de l'Hos- pice.

La Commission.

ÉTAT CIVIL DE BULLE
Mois de juillet 1908.

Naissances :

Saudan, Georges-Antoin, fils de Marie- Félixien, électricien, de Châtel-St-Denis, et de Marie-Emma, née Tinguely. — Trezzini, Paul-Gustave-Olément, fils de Martin, en- trepreneur, de Sessa (Tessin), et de Marie- Hortense, née Oigiall. — Goetschmann, Jeanne-Marguerite-Françoise, fille d'Er- nest-Cyprien, d'Ueberstorf, et de Lucie- Marguerite, née Fornerod. — Roulin, Blan- che-Marie-Julie, fille de Jules, caviste, de Treyvaux, et de Marie-Elise, née Häusser- mann. — Pinaton, Anne, fille de Olande-Jo- seph, mécanicien, de Bulle, et de Marie- Pauline, née Moret. — Mivelas, Raymond- Arthur, fils de Jean-Louis, de Fribourg et de Catherine, née Volanthen. — Jolliet, Emile-Edmond, fils de Jérémie-Joseph, ma- réchal, de Porsel et de Françoise-Caroline, née Jaquet. — Dupont, Virginie-Agathe, fille de Jacques-Casimir, employé aux O. E. G de Grandvillard, et de Marie-Joséphine, née Gremond. — Fragnières, Georges-Eugène, fils de Jules-Maurice, entrepreneur, de Vnip-

pens, et de Oéline-Marguerite, née Genil- lund. — Gax, Jules-Oswald, employé aux O. E. G., de Bulle, et de Marie-Louise, née Vial. — Pittet, Alfred-Félicien, fils de François-Rémi, de la Joux, et de Françoise- Augustine, née Jungo. — Jutzler, Louis- Jacques, fils de Jean-Gottfried, d'Erlen- bach (Berne), et de Marie-Thérèse, ney Co- sandey. — Aeppli, Victor-Joseph, fils de Jo- seph-Alexandre, tonnelier, de Niedeshelfen- schwyll (St-Gall) et de Hermine-Victorine, née Murith. — Goetschmann, Emma-Char- lotte, fille de Jean-Léopold, d'Ueberstorf, et de Louise-Euphrasie, née Gaillard.

Décès :

Blanc, Charles-François-Xavier, ancien négociant-liquoriste, de Bulle, Fribourg et Corbières, 65 ans. — Rouiller, Marie-Esine, fille de magasin, de Sommentier, 39 ans. — Pinaton, Anne, fille de Joseph, mécanicien, de Bulle, 1 jour. — Remy, Anne-Marie- Victorine, négociante, femme de Placide Remy, de Charmey, 65 ans. — Buchs, Léon- nie-Eléonore, fille de Pierre, de Bulle, Bel- legarde et Marsens, 17 ans. — Wuilleret, Léon-Alfred-Narcisse, fils de Louis, de Ro- mont et Fribourg, 11 mois. — Molliet, Jeanne-Anna, fille de François, des Allin- ges (Hte-Savoie), 2 mois.

Mariages :

Pettola, Jules-Joseph, commis, de Char- mey, et Vial, Marie-Bernadette, de Le Crêt, les deux à Bulle. — Orty, Pierre-Co- lomban, aubergiste, de Tavel, domicilié à Vuadens, et Savary, Marie-Emma, de Gran- gettes, à Bulle. — Castella, Léopold-Nico- las, commis de magasin, de Sâles et Al- beuve, et Remy, Marie-Joséphine, de Char- mey, les deux à Bulle. — Lichtsteiner, Léon, instituteur, au G. B., de Grosawangen, (Lu- cerne) domicilié à Bellinzona, et Roffieux, Julie-Ema, de Charmey, à Bulle. — Thal- mann, Dominique, de Planfayon et Fribourg, domicilié à Bulle, et Buchs, Lucine-Léonie, de Bellagarde, à Hennens.

FAITS DIVERS

Un procès de 340 ans. — Un long procès vient d'être liquidé définitive- ment par le tribunal d'Etat d'Oaxaca. Il aura duré la bagatelle de 340 ans, et mis aux prises deux villes qui usè- rent de tous les moyens et recoururent à toutes les instances pour faire valoir leurs droits. Tous ces moyens étant épuisés, le conflit est enfin réglé.

Il s'agit d'une bande de terrain que les villes d'Yodocome et de Nuno re- vendiquaient chacune pour elle-même. Toutes les deux y avaient des droits, et bien avant la libération du Mexique, les tribunaux coloniaux espagnols eu- rent à s'occuper du litige. Une haine féroce, qui ne put être satisfaite à mainte reprise que les armes à la main, divisait les antagonistes.

La cour suprême de l'Etat d'Oaxaca a enfin réussi à délimiter la frontière entre les deux cités. On y élèvera un monument commémoratif, et pour la première fois depuis trois siècles et demi les habitants de Yodocome et de Nuno se tendront la main au cours du pantagruélique banquet qui les réu- nira.

A vendre ou à louer

à Bulle un domaine d'environ 27 poses d'ex- cellent terrain, maison, grange, écuries, remise en très bon état, fontaine intarissable. S'adresser sous chiffres H962B à l'Agence Haassenstein et Vogler, à Bulle.

ON DEMANDE

quelques **ouvriers charpentiers**, à l'entreprise de constructions **Rosat**, à **Château-d'Oex**.

A louer :

bel appartement avec lumière électrique, jardin et terrasse. Poste et téléphone dans la maison.

Situation exceptionnelle. Prix modéré, entrée à volonté.

S'adresser au bureau du journal.

Maison à vendre.

située au bord de la route cantonale entre Bulle et La Tour, avec beaux appartements, eau, lumière électrique, grand local attenant, jardin ombragé, terrasse; occasion pour séjour d'étrangers.

S'adresser sous chiffres **H 1130 B** à l'agence de Publicité **Hausenstein et Vogler**, à **Bulle**.

ON DEMANDE

De bons manoeuvres-terras- siers sont demandés chez **Ferrini**, entrepreneur, **Payerne**.

Un ouvrier cylindreur

connaisseur bien la machine à raboter, ainsi que l'aiguillage des lames, trouverait de suite **place stable aux usines F.-L. CAILLER**, à **Broc**.

A VENDRE

une poussette presque neuve.

S'adresser au bureau du journal.

MISES

de **11.000 tuiles** n° 31a (de la fabrique Passavant) en gare d'Estavannens, le **samedi 29 courant**, à 10 h. du matin. Paiement comptant.

Les C. E. G.

Limes de Vallorbe

presque **pour rien**, qualité garantie, sont en vente pendant quelque temps seulement chez

Emile MORARD, fers et quincaillerie, **Bulle**.

D^r CHAPPUIS

à Broc

ABSENT

pour service militaire jusqu'au 8 septembre.

A louer :

un appartement de 3 pièces et cuisine, eau et lumière électrique avec balcon, chez **M. FRAGNIERE**, entrepreneur, **Bulle**.

AVIS

Les parents sont informés que la rentrée de la **classe enfantine** aura lieu le **1^{er} septembre**.

L. CASTELLA.

Tissus.

Le soussigné avise son honorable clientèle que, d'après ses contrats avec la **Fabrique d'Ecclépens**, il peut offrir les étoffes suivantes :

Milaines (Frotzon) du pays en toutes nuances.

La collection complète de draps, chevrottes, mérinos peignes et mi-draps, pour dames et messieurs.

Toile écru et blanche en grande et demi largeur;

Assortiment pour dames pour la saison d'hiver, figaros, etc.

Blouses en fil et coton, belges et façons bourgeoises 1^{re} qualité.

Toutes ces marchandises sont garanties et de premières fabriques suisses.

Se recommande :

Auguste Niass fils, Hauteville.

A vendre

le dépôt de l'ancienne boulangerie **MES-** **SERLY**, rue de la Sionge, avec 2 logements et buanderie. Prix fr. 16.000.—. Ce grand local peut servir d'atelier de mécanicien, menuiserie ou autres.

Facilités de paiement.

S'adresser à **Lonis DUPASQUIER**, caillier.

A louer

logements, chez **M. Lucien Torche**, à **La Tour-de-Trême**.

Domaine à vendre.

Contenance : 40 poses, ou 25 poses seulement, suivant convenance. Bâtiment et source en bon état. Situation près d'une gare. Fin du bail actuel : 22 février 1909. Conditions de paiement très favorables.

S'adresser à **L. Buclin**, **Semsaies** (Veveysse).

[1136]

Scierie de molasse du Gibloux.

PLATTES

pour fourneaux, potagers, couvertures de murs, etc., de toutes dimensions, de 5 à 25 cm. épaisseur et jusqu'à 170 sur 110 mètres carrés.

S'adresser à **C. HOGG-GAGGIONE**, à **Villarod**.

Imprimerie de la Gruyère

Rue du Tir 131 — BULLE — Rue du Tir 131.

Cette imprimerie des mieux outillées se charge de travaux typographiques en tous genres, tels que :

Journaux et brochures; Programmes, prospectus, cartes d'adresse, de visite, de convocation, etc.;

Formulaires pour les administrations, le commerce, l'industrie, etc.;

Têtes de lettres, factures, lettres d'avis, de faire-part et d'affaire, circulaires, etc.



Registres et carnets à souche, tableaux, etc.;

Statuts et règlements de sociétés, etc.;

Etiquettes volantes toile, parchemin, gommées, bordereaux, etc.;

Enveloppes avec raison sociale imprimée.

Prix très modérés.

IMPRESSIONS DIVERSES EN COULEURS

A vendre

pour être démolie, l'ancien immeuble **Geisenhoff**, situé à côté de l'Hôtel Moderne, à **Bulle**.

Pour les conditions, s'adresser à l'Agence de la Banque de l'Etat, à **Bulle**, à qui les offres devront être adressées jusqu'au **jeudi 27 et**, à **5 heures du soir**.



HERNIES

Si en six mois votre hernie n'est pas guérie ou en train de se guérir ou du moins beaucoup améliorée, en portant mon nouveau bandage « **Zephir** » et en suivant mes instructions, je vous restitue le montant intégral que vous aurez payé. N'achetez pas d'autre bandage. Beaucoup de personnes ont été trompées.

Consultations gratuites :

Bulle, à l'Hôtel des Alpes et **Terminus**, le 27 août, de 9 h. à 4 h.

Se recommande :

EMILE HOFMANN

Spécialiste, de **Elgg**.

Machines à coudre.

Marques : **ADLER**, **VERITAS**, **PAFF**, **HAID & NEU**, **SAXONIA**, etc. Grand choix en magasin.

Facilité de paiement. Fort escompte au comptant.

Catalogues à disposition.

Réparations et accessoires divers pour tous systèmes, huiles, aiguilles, navettes, etc.

Jos. GREMAUD, mécanicien, **BULLE**.

AVIS AU PUBLIC

Dès ce jour ouverture d'un atelier de

Peintre en voitures et enseignes

Travail garanti prompt et soigné.

RAMELLA

Maison **Baumann**, rue de la Sionge, **BULLE**.

Leçons écrites de comptabilité américaine. Succès garanti. Prospectus gratis. **H. Frisch**, expert compt., **Zurich**, B91

Hâtez-vous !

1^{er} lot

50,000 Fr.

Le billet : 1 fr.

Loterie du

Casino-Théâtre

de la ville de **Fribourg**.

Envoi contre remboursement.

Ecrire : Bureau de la loterie du Casino-Théâtre, **Fribourg**.

LOTS

de **50,000**, **15,000**, **5,000** fr., etc., des loteries pour l'église incendiée de **Planfayon** et le **Casino de Fribourg**.

Envoi des billets à **1 fr.** contre rembour., par le **Bureau d'expéditions**, rue de **Lausanne**, **50**, à **Fribourg**. [H2831F]

Sur 10 billets, 1 billet gratuit.

Confiserie Castella, Bulle.

On demande un apprenti.

MODISTE

A louer pour cause de santé, tout près de la **Fabrique**, à **Broc**, un atelier de modiste. Nombreuse et bonne clientèle. Petite reprise. S'adresser à **Virgilia PAGE**, modiste, à **Broc**. [H10905]

A VENDRE

à **La Tour**, jolie situation, beau bâtiment neuf, de bon rapport.

A louer, dans la même localité, deux appartements bien exposés au soleil. S'adresser à **M. Em. MORAND**, Rue de **Vevey**, à **Bulle**.

A vendre

de gré à gré les articles 369b, 464ab, 369a, 464baa, 464bb du cadastre de **Charmey**. S'adresser au not. **ANDREY**, à **Bolle**.

A vendre ou à louer

une **boulangerie-épicerie** dans un village de la **Basse Gruyère**. S'adresser au bureau du journal.

Manoeuvres et scieurs

2 bons bûcherons sont demandés de suite pour travailler au chantier de l'**usine Dumas**, à **Romont**. Même adresse 2 bons scieurs-cylindres sont aussi demandés.

On demande

de suite une jeune fille pour aider dans un ménage. S'adresser au bureau du journal.

On demande

de suite un ouvrier boulangier. S'adresser au bureau du journal.

PAILLE

Paille de froment et d'avoine, ainsi que foin de 1^{er} choix et litière de tourbe hollandaise. Marchandise belle, saine, sèche, livrée par wagon, aux plus bas prix. [1244] **ARNOLD & Cie**, **ZOFINGEN**

A VENDRE

une grande quantité de perches de sapin dans la vallée du **Gros-Mont**. S'adresser à **M. Auguste RIME**, anc. syndic, **Charmey**. [H1117B]